



Conseil d'administration Retour sur la séance du 15 avril 2020

1°) Crise sanitaire

Au total, 30 agents auraient été atteints par le COVID-19 au plus fort de la crise, mais ce chiffre se basant sur la déclaration des agents est sans doute sous-évalué. 90 % des agents sont en télétravail et l'activité de l'Etablissement se poursuit (taux de fonctionnement du Cerema évalué entre 80 % à 90%).

Le DG l'a reconfirmé: un maximum d'agents doit être placé en télétravail, même s'ils ont des charges de famille importantes qui leur laissent peu de temps pour le télétravail ou si leurs fonctions ne s'y prêtent que partiellement. En particulier, le Cerema trouvera du travail à ceux qui ne peuvent télétravailler (téléformation par ex.).

En revanche, et malgré l'opposition absolue de FO, le DG précise qu'il n'a pas les moyens de s'opposer à la reprise des chantiers ordonnée par l'État et qu'il veillera à ce que celle-ci se fasse dans des conditions maximales de santé et de sécurité des agents. Outre les chantiers nécessités par des enjeux de sécurité publique sur lesquels le Cerema est déjà actif, cela concernera les projets présentant de forts enjeux socio-économiques mais pas les simples chantiers connaissant de simples points d'arrêt. Le sujet relatif aux chantiers sera discuté et approfondi lors du prochain CHSCTE qui se tiendra le 23 avril.

En outre, le DG appliquera sans état d'âme les décisions du Gouvernement qui pourront être prises en matière de réduction du nombre de jours de RTT ou de congé.

Cerem'Avenir est seulement suspendu mais pas abandonné, la casse des effectifs et des moyens reprendra dès l'année prochaine.

Par ailleurs, le DG a évalué la perte nette de ressources liés à la crise pour le Cerema à 7 millions d'euros (chiffres à prendre avec certaines précautions).

2°) Retour sur le budget modificatif voté en catimi lors du dernier CA par voie électronique

FO dénonce la forme de ce vote, pris sans débat, au mépris des principes les plus élémentaires de la gouvernance publique. FO en dénonce le fond : la parole de l'État sur les moyens confiés au Cerema est une nouvelle fois bafouée. Le représentant du Ministère nous répond que cela aurait pu être pire !

Par rapport au probable effondrement des recettes de tiers, le représentant du Budget et le Commissaire du Gouvernement s'engagent à garantir la paye des agents du Cerema, quoi qu'il arrive.

3°) Convention ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires)

Les co-financements sont évoqués de manière floue : aucun engagement concret autres que ceux du Cerema n'y figure. Or c'est bien la question centrale que ce document soulève.

L'ANCT n'abondera pas le budget du Cerema, que ce soit de manière globale ou à l'occasion de telle ou telle opération engagée par le Cerema à sa demande.

Vote : **CONTRE (FO)**, ABSTENTION (CGT, CFDT, UNSA),
POUR (représentants État, collectivités territoriales et personnes qualifiées)

4°) Convention CNEPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

CNEPT : Établissement Public qui organise notamment des formations pour les agents de la fonction publique territoriale. Il est financé en grande partie par les collectivités territoriales (cotisation de 0,9 % de la masse salariale dans chacune de ces collectivités).

Ce document constitue un pacte de non-agression plutôt qu'une réelle convention de travail partagé. Il n'apporte aucune précision sur la valorisation des formateurs au Cerema, sur leurs conditions de travail ou leur reconnaissance. Pour Force Ouvrière, l'essentiel n'est pas traité dans cette convention.

5°) Points divers

- Plan piloté par le Cerema en faveur de l'entretien des ouvrages d'art des collectivités

Il s'agit pour le Cerema d'aider les collectivités à réaliser un diagnostic de leur OA (base de données, méthodologie, encadrement des BE privés, etc) et d'engager des travaux si nécessaire. En raison de la crise et du plan de relance qui s'annonce, le plan sera accéléré.

- Quasi-régie du Cerema vis-à-vis des collectivités

Après l'avis favorable de principe du Conseil d'État, la question de la quasi-régie du Cerema avec les collectivités territoriales devait trouver une concrétisation dans la loi 3D, qui a été repoussée. Un système de cotisation volontaire des collectivités pourrait être mis en place.

- Plan de relance

Le Cerema comme le Gouvernement plaident pour que la relance se fasse autour d'un nouveau modèle de développement, plus durable et s'inscrivant dans la transition énergétique et d'adaptation climatique. Il faut éviter qu'on ne recommence « comme avant » (exemple : la relance suite à la crise financière de 2008). A la demande du Ministère, le Cerema a fait des propositions en ce sens pour y prendre part. Force Ouvrière sera vigilant à ce que cet objectif soit respecté le moment venu, mais le sujet prioritaire demeure la gestion de cette crise sanitaire.

- Présidence du CA

Le président actuel du CA Pierre JARLIER n'est pas candidat aux élections municipales. Il restera à la tête du CA encore plusieurs mois, jusqu'à une nouvelle tenue de ces élections et jusqu'à la nomination de son successeur par l'AMF (Association des Maires de France).

Prochain CA : 24 juin 2020 (date probablement décalée en juillet)

Vos représentants Force Ouvrière : Sylvain Guerrini, Philippe Soubret